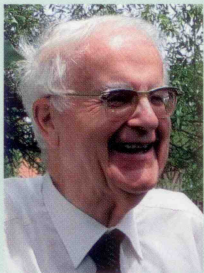


Graye-sur-Mer

Informations municipales – été 2007



Michel Grimaux nous a quittés le 2 janvier à l'âge de 73 ans. Après ses études de droit, il a été élu maire de Graye en 1959.

A 26ans, il était le plus jeune maire de France. Continuellement réélu, il aura assumé cette fonction pendant 48 ans. Il était depuis longtemps vice-président des maires du Calvados, président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale, premier vice-président de la communauté de communes Bessin Seules et Mer. Sa compétence était reconnue de tous de même que sa générosité, sa disponibilité et ses qualités de cœur.

Editorial

Le décès de notre maire Michel Grimaux, au début du mois de janvier, a été un événement très marquant pour la commune. Au cours de ces 48 dernières années, il s'était investi sans compter pour la chose publique, occupant de nombreuses responsabilités dans le département du Calvados et au niveau national. Par-dessus tout, il était profondément attaché à notre commune qu'il a servie jusqu'au dernier jour.

La meilleure manière de lui rendre hommage a été de poursuivre l'action et de mener à bien plusieurs projets qu'il avait initiés. Complété par C. Dupont, le conseil municipal a élu JP. Lachèvre maire. Un fonctionnement collégial a été mis en place pour répartir les responsabilités entre les membres de l'équipe municipale en fonction des compétences et de la disponibilité.

Ce bulletin d'information présente les opérations réalisées au cours de ces derniers mois ou qui seront achevées prochainement. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Continuons à nous souvenir



Alors que les survivants du D-Day sont de moins en moins nombreux, faut-il encore chaque année honorer la mémoire de ceux qui ont débarqué sur nos côtes pour libérer l'Europe ? Nous souhaitons rester fidèles à nos libérateurs et c'est pourquoi le 3 juin dernier une émouvante cérémonie a eu lieu à Graye, à laquelle tous les habitants avaient été conviés personnellement.

Cette cérémonie nous a conduits successivement au monument commémoratif des Inns of Court à la brèche de la Valette, au char des Royal Engineers puis au monument des Canadian scottish à la brèche de Graye. La participation d'une douzaine de vétérans britanniques débarqués à Graye, d'un détachement d'une trentaine de soldats du régiment d'élite des Inns of Court, et de l'harmonie municipale de Courseulles, a permis de rehausser la cérémonie qui s'est poursuivie par un vin d'honneur à la grange aux dîmes.

Nos amis britanniques ont souligné combien ils étaient attachés à maintenir les liens avec la commune de Graye au-delà des générations. Le 15 octobre de cette année 2007, cela fera 30 ans que le char est installé à la brèche de Graye, à quelques mètres du trou où il s'était enlisé le 6 juin 1944. Trente ans, le temps d'une génération. Tous ceux qui étaient présents ce 3 juin dernier ont émis le vœu que dans 30 ans d'autres soient encore là pour continuer à perpétuer le souvenir.

Utiliser la force de la mer pour en contrôler les effets

Tous ceux qui fréquentent notre littoral ont constaté l'apparition depuis près de deux ans de longs boudins en travers de la plage. A quoi servent-ils et pourquoi cette technique nouvelle ? Ces quelques lignes vont tenter de vous éclairer sur le Stabiplage.

Le littoral de Graye souffre depuis de longues années de l'érosion marine et le trait de côte est très fragile. Depuis le début des années 1990, le trait de côte a reculé de près de 20 mètres entre la brèche de la Valette et Ver sur mer. Au cours des seules tempêtes de février et avril 2002 le recul a été de 7 mètres.



Erosion littorale en 2003

Depuis plus de 15 ans, la commune a réalisé des aménagements pour stabiliser le littoral en utilisant différentes techniques. Ce furent d'abord des enrochements en épis et en digue frontale de rochers puis de palissades en bois dans la zone peu fréquentée à l'Ouest de la commune, entre la brèche de Vaux et Ver. Aujourd'hui la situation paraît maîtrisée et, entre le blockhaus du Bisson et Ver, la dune a progressé d'une dizaine de mètres entre les épis en enrochements, alors qu'elle avait pratiquement disparu.

Par contre au cours des dernières années et particulièrement depuis les tempêtes de 2002, la situation s'était dégradée au voisinage du camping municipal et un talus d'érosion marqué était apparu. L'existence même du camping pouvait ainsi être mise en cause, sans parler des risques de submersion de la route départementale 514. Dans cette zone très fréquentée, il fallait trouver un dispositif efficace de protections « douces » contre l'érosion qui permette de restaurer la plage.

Après une analyse des techniques innovantes disponibles au niveau international

menée par des scientifiques sollicités par la commune, le choix s'est porté sur le dispositif Stabiplage qui capte, accumule et maintient en place le sable transporté par les vagues. Le Stabiplage est une structure ancrée en géocomposite qui est injectée de sable lors de sa mise en place ce qui lui donne sa forme cylindrique de « boudin ».



Ancrage du géocomposite dans une tranchée

Lorsque les vagues arrivent sur l'ouvrage, leur énergie se dissipe en son sein au travers d'un filtre perméable et le sable transporté se dépose à son amont.

Ouvrage terminé



Progressivement le sable s'accumule et ce volume progresse et s'étend vers le haut de plage. Le profil de plage s'engraisse et se trouve relevé. Le sable ainsi accumulé permet de réduire l'effet des tempêtes futures puisque les houles remontent moins haut sur l'estran et leur énergie est réduite.



Le profil de la plage bien engraisé à l'ouest de l'ouvrage implanté à la brèche de Graye

A l'automne 2005, deux ouvrages ont été implantés à l'Ouest de la brèche de la Valette au niveau du camping. Un ouvrage de 50 mètres de longueur a été placé le plus à l'Ouest pour engraisser la partie haute de la

plage. Il est maintenant quasiment recouvert de sable ce qui prouve son efficacité. Le second ouvrage de 97 mètres a été implanté à 160 mètres du précédent, 45 mètres à l'Ouest de la cale de la Valette, pour capter le sable le plus éloigné du trait de côte. Moins de deux ans après leur installation ces deux ouvrages sont très fonctionnels et une plage de sable agréable s'étend devant le camping qui ne craint plus l'érosion. Plus à l'ouest vers Vaux, les plantes dunaires commencent à recoloniser l'avant dune signe d'une stabilisation de ce secteur.



Plage de sable reconstituée grâce à l'ouvrage à l'ouest de la Valette

Ces bons résultats ont incité à mettre en place un troisième Stabiplage à l'automne

2006, près de la limite Est de la commune au niveau de la Croix de Lorraine. Cet ouvrage de 100 mètres permet de rehausser le niveau du sable à la brèche de Graye et ainsi de protéger cette zone avant tout risque d'érosion. Avant les très fortes marées de l'équinoxe du printemps 2007 (coefficient 116), deux nouveaux ouvrages de 80 mètres ont été réalisés à l'Est de la brèche de la Valette. Il reste encore environ 500 mètres à protéger pour couvrir l'ensemble de notre littoral et disposer d'une plage suffisamment volumineuse pour absorber les attaques marines et donc sécuriser le trait de côte.

L'ensemble de ce programme de 5 Stabiplage a coûté environ 430 000 €. Alors que les crédits disponibles pour la défense contre la mer sont très limités, la commune a pu bénéficier d'une subvention de 50 % par le Conseil général, complétée par une participation de 15 % du Conseil régional pour l'ouvrage de la brèche de Graye au titre de la protection des zones habitées.

Aménagements au camping

Le camping municipal Canadian Scottish est une source importante de revenus pour la commune. Dans un contexte de concurrence accru, il convient donc de veiller à améliorer régulièrement les prestations proposées pour conserver un bon niveau de fréquentation.

Au cours des deux dernières années des plantations ont été réalisées. Ce printemps, l'équipement du camping en bornes électriques a été renforcé avec l'installation de dix bornes supplémentaires, ce qui porte le parc à 30 bornes.

D'autre part, un effort important a été fait pour améliorer la voirie à l'intérieur du camping afin d'éviter les projections de poussière lors des déplacements de véhicules et de faciliter l'écoulement des eaux de pluie. Ainsi 1300

mètres carrés de revêtement ont été réalisés en enrobé et un dispositif de caniveaux et d'évacuation des eaux de ruissellement a été mis en place sur 180 mètres.

L'ensemble de ces travaux s'est élevé à 42000 €.



Utiliser la force de la mer pour en contrôler les effets

Tous ceux qui fréquentent notre littoral ont constaté l'apparition depuis près de deux ans de longs boudins en travers de la plage. A quoi servent-ils et pourquoi cette technique nouvelle ? Ces quelques lignes vont tenter de vous éclairer sur le Stabiplate.

Le littoral de Graye souffre depuis de longues années de l'érosion marine et le trait de côte est très fragile. Depuis le début des années 1990, le trait de côte a reculé de près de 20 mètres entre la brèche de la Valette et Ver sur mer. Au cours des seules tempêtes de février et avril 2002 le recul a été de 7 mètres.



Erosion littorale en 2003

Depuis plus de 15 ans, la commune a réalisé des aménagements pour stabiliser le littoral en utilisant différentes techniques. Ce furent d'abord des enrochements en épis et en digue frontale de rochers puis de palissades en bois dans la zone peu fréquentée à l'Ouest de la commune, entre la brèche de Vaux et Ver. Aujourd'hui la situation paraît maîtrisée et, entre le blockhaus du Bisson et Ver, la dune a progressé d'une dizaine de mètres entre les épis en enrochements, alors qu'elle avait pratiquement disparu.

Par contre au cours des dernières années et particulièrement depuis les tempêtes de 2002, la situation s'était dégradée au voisinage du camping municipal et un talus d'érosion marqué était apparu. L'existence même du camping pouvait ainsi être mise en cause, sans parler des risques de submersion de la route départementale 514. Dans cette zone très fréquentée, il fallait trouver un dispositif efficace de protections « douces » contre l'érosion qui permette de restaurer la plage.

Après une analyse des techniques innovantes disponibles au niveau international

menée par des scientifiques sollicités par la commune, le choix s'est porté sur le dispositif Stabiplate qui capte, accumule et maintient en place le sable transporté par les vagues. Le Stabiplate est une structure ancrée en géocomposite qui est injectée de sable lors de sa mise en place ce qui lui donne sa forme cylindrique de « boudin ».



Ancrage du géocomposite dans une tranchée

Lorsque les vagues arrivent sur l'ouvrage, leur énergie se dissipe en son sein au travers d'un filtre perméable et le sable transporté se dépose à son amont.



Ouvrage terminé

Progressivement le sable s'accumule et ce volume progresse et s'étend vers le haut de plage. Le profil de plage s'engraisse et se trouve relevé. Le sable ainsi accumulé permet de réduire l'effet des tempêtes futures puisque les houles remontent moins haut sur l'estran et leur énergie est réduite.



Le profil de la plage bien engraisé à l'ouest de l'ouvrage implanté à la brèche de Graye

A l'automne 2005, deux ouvrages ont été implantés à l'Ouest de la brèche de la Valette au niveau du camping. Un ouvrage de 50 mètres de longueur a été placé le plus à l'Ouest pour engraisser la partie haute de la

Des nouvelles du regroupement scolaire intercommunal

Associée à ses voisines de Banville et Sainte-Croix, la commune de Graye offre depuis 6 années une scolarisation de proximité proposant l'ensemble des niveaux de maternelle et de primaire. En janvier 2007, une menace de fermeture de classe a pesé lourdement sur l'école primaire du fait du grand nombre d'enfants scolarisés à l'extérieur du regroupement intercommunal. Une forte mobilisation des élus et des parents d'élèves des trois communes a permis de faire valoir auprès de l'inspecteur d'académie un ensemble d'arguments allant dans le sens du maintien de la structure d'enseignement actuelle. Finalement, la classe sera maintenue à la rentrée 2007. De plus, l'école maternelle et l'école primaire auront un seul et même directeur.

La mesure envisagée par l'inspection académique ne semblait pas vraiment adaptée car les communes ont consenti des efforts financiers importants pour améliorer les bâtiments et équipements scolaires, avec

notamment une école maternelle neuve construite récemment à Banville. Il s'agit aussi de penser au futur car la construction de nouveaux logements permet d'accueillir des familles ayant souvent des enfants en âge d'être scolarisés dans les écoles du regroupement.

En revanche, la solution trouvée a redonné confiance aux familles puisque l'effectif prévisionnel pour la rentrée 2007 qui était de 99 enfants en janvier est passé à 113 au mois de juin. Grâce au maintien de la classe, les maîtres dont l'équipe restera identique sont rassurés et ils font preuve d'une grande motivation à l'idée de pouvoir poursuivre ensemble leur travail. De nombreux projets pédagogiques, déjà initiés l'année passée, vont pouvoir être mis en œuvre au cours de l'année scolaire 2007-2008.

Nous encourageons vivement toutes les familles de Graye à scolariser leurs enfants sur notre secteur qui fonctionne bien.

Informations pratiques

- La garderie située à Banville est ouverte les jours de classe à partir de 7H30 et de 16H30 à 18H30.
Il y a deux tarifs en vigueur :
Tarif journalier avec repas de midi inclus : 3,90 €
Tarif horaire : 1,10 €
- Assistantes maternelles agréées résidant à Graye :
Madame Marie-Ange Oger
Madame Benjenec (en principe à partir de mars 2008)

Le développement de l'école reste une priorité. La commune poursuivra les efforts nécessaires pour améliorer les conditions de travail et de sécurité des élèves et des maîtres (rénovation des toilettes pour les enfants, mise à disposition d'un « espace jardin » et

d'équipements informatiques, projet d'aménagement d'un accès sécurisé à l'école par la rue du Carrefour, entretien et isolation des bâtiments...).

La mairie et l'école rinnovées

Un projet d'ensemble a été mené depuis quelques mois sur les bâtiments de l'école et de la mairie. Il arrive maintenant à son terme.

Une extension des locaux de la mairie a tout d'abord été réalisée en régie. Le personnel technique et plusieurs conseillers municipaux se sont impliqués activement pour aménager un nouveau secrétariat installé au rez-de-chaussée de l'ancien logement des instituteurs. Cette nouvelle salle offre aux usagers de meilleures conditions d'accueil et permet à la secrétaire de mairie d'optimiser son travail.

Après appel à la concurrence, l'entreprise Marie a été sélectionnée pour réaliser les autres phases de rénovation et d'aménagement.



Avant le début des travaux

Toutes les huisseries de l'école et de la mairie ont été changées afin d'améliorer l'étanchéité des fenêtres et des portes, ainsi que l'isolation thermique et phonique des bâtiments.

Un enduit à la chaux avec finitions à l'ancienne a été réalisé sur la façade sud de la mairie et de l'école, sur le nouveau secrétariat et certains murs. En plus de son rôle de protection accrue contre les intempéries, le nouvel enduit avec ses teintes chaudes

apporte une note esthétique nouvelle et valorise l'ensemble des bâtiments concernés.

L'aménagement des abords extérieurs dégage la perspective et crée un espace qui va permettre aux piétons de circuler aux abords de la mairie avec davantage de sécurité. Le panneau d'affichage a été déplacé en face du nouveau secrétariat afin de pouvoir être consulté en toute tranquillité.

Le nouvel accès au secrétariat de mairie par l'ouest a imposé la construction d'un portail neuf plus au nord pour sécuriser la cour de l'école.



Les travaux en cours fin juillet

Ces travaux représentent un coût global hors taxe de l'ordre de 70 000 €. Une subvention de 12 400 € a déjà été accordée par le Conseil général, et une autre qui pourrait s'élever jusqu'à 10 483 € est attendue de l'Etat. Le taux de subvention pourrait donc atteindre le tiers du montant de l'opération.

Ce projet qui contribue à l'agrément du village sera totalement terminé en septembre. Il vous donnera peut être plus de plaisir à venir accomplir vos démarches administratives.

Restauration de l'église

Un ensemble de travaux de restauration va être réalisé d'ici la fin de l'année à l'église Saint Martin. Après mise en concurrence, les entreprises sont maintenant sélectionnées. Le coût total des différents travaux est estimé à environ 60 000 €. Une subvention de 50 % a été obtenue du Conseil Général au titre de l'entretien du patrimoine historique.

La moitié du coût de ces travaux concerne la réfection partielle de la toiture qui date pour l'essentiel de la reconstruction faite après les bombardements qui ont endommagés l'église en juin 1944. La couverture en ardoise de la sacristie va être entièrement refaite, ainsi que celle de la nef nord et du chœur sud. Toutes les gouttières vont être changées et les ardoises de rive remplacées. Un paratonnerre sera installé pour protéger l'édifice de la foudre qui est déjà tombée sur l'église en 1873. Quelques travaux de maçonnerie seront à effectuer en complément pour consolider la partie supérieure des contreforts et restaurer les appuis de fenêtre de la sacristie.

Le second poste de travaux concerne le clocher où il faut remplacer le plancher,

l'escalier d'accès aux cloches et 50 abat-sons dont les ouvertures seront obturées de grillage pour empêcher les oiseaux d'accéder à l'intérieur du clocher. Ces travaux sont préalables à la rénovation du système de sonnerie des cloches dont la mise en conformité électrique est à effectuer en plus du remplacement du système de mise en volée.

Enfin le troisième poste porte sur la restauration des vitraux. Certains d'entre eux menacent de tomber, en particulier dans la nef nord. Les ferrures des verrières seront remplacées en atelier par des ferrures en inox de qualité marine. Les vitraux seront ressertis sous des profilés de plomb.

Par ailleurs, il convient de signaler que certaines tombes anciennes du cimetière datant du début du 19^{ème} siècle vont être restaurées par l'association pour la protection et la mise en valeur du patrimoine du Bessin avec une contribution de la commune. Tous ces efforts visent à sauvegarder notre patrimoine.

Un columbarium au cimetière

Pour satisfaire une demande exprimée par plusieurs familles, un columbarium sera créé en septembre. Un jardin du souvenir va être aménagé et une douzaine d'urnes funéraires seront mises en place dans l'angle nord-est de

l'extension du cimetière. Une réglementation concernant les modalités d'accès à ce nouveau service funéraire sera prochainement définie.

Aménagements divers

Une extension du réseau d'assainissement a été réalisée chemin du Bougon pour relier au réseau du lotissement du Mont les habitations situées en bordure nord du chemin du Bougon qui disposaient jusqu'à présent d'un système autonome. Les travaux ont coûté 8 800 €.

Des travaux ont été réalisés avant l'été dans l'un des bâtiments de l'ancienne colonie La Ruche propriété de la commune. Huit

chambres individuelles ont été aménagées avec des sanitaires adaptés et un espace repas. Elles sont utilisées au cours des mois de juillet et août pour loger les sauveteurs des deux postes de secours de la commune. Les difficultés de recrutement de sauveteurs font que pouvoir proposer un logement correct est un plus apprécié. Le coût de ces travaux est de 13 600 €.

De prochains travaux de voirie

Un important programme de travaux va être réalisé sur plusieurs voies communales d'ici la fin de cette année et au début de l'année 2008. La maîtrise d'œuvre en a été confiée au cabinet Clémence qui a réalisé les études préalables et va superviser la réalisation des travaux qui concernent quatre projets distincts. Une mise en concurrence des entreprises a été organisée et les travaux devraient démarrer à l'automne. Le montant total est estimé à 195 000 €. Une partie de ces travaux bénéficiera d'une subvention de l'Etat de 25 % au titre de la dotation globale d'équipement.

La première opération concerne l'élargissement de la chaussée sur une centaine de mètres à l'entrée du village route de Sainte-Croix. La chaussée sera élargie par une structure en grave naturelle avec un revêtement en enrobé, avec maintien du talus par des traverses de chemin de fer fichées dans le sol. Cet aménagement permettra de gagner en visibilité et d'avoir une meilleure giration au carrefour entre la route de Sainte-Croix et les chemins du Bougon et de la Démêlée.

Le second projet consiste à re-profiler en dévers unique la voie du chemin Bagnard qui débouche dans la rue Grande pour favoriser l'écoulement des eaux, à mettre en oeuvre un revêtement en enrobé et un enduit bi-couche sur une partie du chemin. Le dispositif de recueil des eaux de pluie à la sortie du chemin sera refait avec pose d'un caniveau et d'une canalisation permettant le raccordement au réseau pluvial enterré sous la rue Grande.

Le troisième chantier intéresse la rue du Carrefour et le chemin de traverse qui la relie à la rue de l'Eglise, ainsi que la place située devant l'église. Le revêtement de chaussée est en mauvais état et il y a dans cette zone des difficultés d'écoulement des eaux de pluie, notamment dues à de faibles pentes et à des ouvrages dégradés.

Il s'agit aussi d'anticiper la possibilité d'aménager une sortie de l'école par la rue du Carrefour peu fréquentée et donc plus sûre. Le projet consiste à créer une zone de stationnement et de manœuvre pour le bus scolaire desservant l'école primaire, à mettre en place un cheminement piéton sécurisé, à mettre la voie en sens unique avec limitation de la vitesse et à matérialiser quelques places de parking. Un système de caniveau grès relié à des canalisations permettra de gérer les eaux de ruissellement. L'ensemble des chaussées sera refait en enduit bicouche avec enrobé.

Enfin un quatrième projet concerne la rue du Vason dont la voie est en mauvais état et dont le réseau pluvial fonctionne mal. Il s'agit là encore d'aménager un trottoir en enduit bicouche avec caniveau grès et de revêtir la chaussée d'enrobé. Le point essentiel porte sur le traitement des eaux de ruissellement compliqué par l'absence de pente suffisante pour permettre une bonne évacuation. Les travaux dans cette zone seront réalisés en 2008 après résolution de certains préalables techniques et fonciers.

Une autre opération concernera ultérieurement la rue Grande pour y améliorer en particulier la sécurité. Les études vont être engagées avant la fin de l'année à l'initiative de la commune qui a retenu à cet effet le cabinet Clémence. La réalisation des travaux nécessite au préalable une concertation et un accord avec le Conseil général qui est responsable de la gestion de cette route départementale (CD 112). Des contacts ont déjà été pris pour envisager une programmation en 2008.

Par ailleurs, l'ensemble des panneaux de signalisation a été renouvelé et complété au printemps, et des miroirs de sécurité mis en place aux carrefours dangereux, pour un coût de 17 000 € partagé avec le conseil général.

Graye sur le web



La commune de Graye dispose dorénavant d'un site web sur lequel figurent des informations sur la commune, les possibilités d'hébergement et des renseignements pratiques. Le site sera progressivement complété et enrichi. Vous pourrez y trouver les actualités locales, ainsi que des comptes-rendus de réunions. Conçu en interne, ce site est administré par la secrétaire de mairie qui assure la fonction de webmestre.

Pour visiter le site, rendez-vous sur :

www.graye-sur-mer.org

Vous pouvez aussi consulter le site de la communauté de communes Bessin Seulles et Mer dont fait partie la commune de Graye : www.bessin-seulles-mer.fr

La mairie en pratique

Le secrétariat de la mairie est ouvert au public :

Le mardi de 9 h à 12 h

Le jeudi de 16 h à 19 h

Le samedi de 10 h à 12 h 30

En dehors de ces horaires, rendez-vous peut être pris en téléphonant au 02 31 37 90 57 ou en adressant un courriel à mairiedegrayesurmer@orange.fr . Vous recevrez une réponse rapide par retour de courriel.

Quelques rappels

Collecte des déchets

Déchets ménagers : lundi (y compris les sacs jaunes) et vendredi du 15/06 au 15/09. Le lundi uniquement le reste de l'année.

Les sacs jaunes pour le tri sélectif sont gratuits et disponibles à la mairie aux heures d'ouverture au public.

Déchets verts : mercredi matin tous les 15 jours (prochaines dates : 8 et 22 août, 5 et 19 septembre, 10 et 31 octobre).

Les sacs pour déchets verts coûtent 5 € par paquet de 16 et sont à retirer à la mairie.

Encombrants : 08/08 et 13/12

Déchetterie SEROC ouverte du mardi au samedi. Accès sur présentation d'un badge gratuit à retirer à la mairie.

Inscription sur les listes électorales

Les habitants arrivés au cours de l'année 2007 peuvent s'inscrire sur la liste électorale de la commune en s'adressant à la mairie avant le 31 décembre. Les jeunes ayant satisfait aux

obligations militaires dans la commune sont automatiquement inscrits sur la liste électorale à leur 18^{ème} anniversaire. (rappel : le recensement pour le service national est obligatoire pour filles et garçons au plus tard dans les trois mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire).

Papiers d'identité et d'état civil

Le délai d'obtention des passeports et cartes d'identité est actuellement de l'ordre de trois semaines mais il peut être supérieur à certaines périodes. Prenez donc vos précautions avant tout voyage.

Pour les demandes d'extrait de naissance ou autres pièces d'état civil, il est recommandé d'en faire la demande quelques jours à l'avance.

Nous vous rappelons que les fiches individuelles et familiales d'état civil n'existent plus.